

(N° 60.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1904.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmenta- tion du nombre des officiers du génie.

(Voir les n^{os} 8 et 116, session de 1903-1904, de la Chambre
des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, *Président* ;
le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, MEYERS, DE LANIER, MULLE DE
TER SCHUEREN, le Comte DE RENESSE, le Baron DE KERCHOVE
D'EXAERDE et le Comte WERNER DE MERODE, *Rapporteur*.

MESSIEURS,

Ce projet, adopté par la Chambre par 72 voix contre 16 et 7 abstentions, se justifie par l'augmentation de travail occasionnée aux officiers du génie en suite de la reprise par l'État du casernement de la gendarmerie.

Il augmente les cadres de cette arme moyennant une dépense de 81,150 francs.

Votre Commission, à l'unanimité, vous propose d'adopter également le projet.

Le Rapporteur,
Comte W. DE MERODE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.